Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 025-212503676-20250407-BUDGET-BF

Ville de
Mandeure

Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2025

Au 1er janvier 2024 la France compte 10 communes de moins qu'en 2023, soit 35 018 (dont 34 806 en France métropolitaine), pour une population totale de 67 664 570 habitants (dont 65 505 213 en France métropolitaine). On dénombre 1 254 EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) à fiscalité propre.

La Région Bourgogne Franche-Comté comptabilise 2 800 194 habitants sur son territoire d'une superficie de 47 784 km² (soit 116 habitants au km²) regroupant 3 697 communes. 22% de la population a moins de 20 ans, 31.5% a plus de 60 ans. Le taux d'activité des 15-64 ans est de 74.9%, le taux de chômage est de 6.5%. Le PIB régional se chiffre à 87 549 millions d'euros, soit 31 323 €/habitant et 77 904 €/ emploi.

Le Département du Doubs comptabilise quant à lui 547 096 habitants sur son territoire d'une superficie de 5 234 km² (soit 105 habitants au km²) regroupant 569 communes dont Mandeure, dont 512 communes rurales. 34.2% de la population du Département vit dans des communes de plus de 10 000 habitants.
61.6% de la population du Département a entre 15 et 64 ans et 10.4% plus de 75 ans. Le taux de chômage est de 6.6%. On dénombre 12 473 bénéficiaires du RSA. La voirie départementale compte 3 684 km² soit 6.8 km de voirie pour 1 000 habitants.

La Commune de Mandeure fait partie des 576 communes de 4 000 à 4 999 habitants. Cette tranche de communes regroupe une population de 2 563 803 habitants représentant 1.7% des communes et 3.8% de la population.

Faisant partie de Pays de Montbéliard Agglomération, regroupant 139 653 habitants sur 73 communes, Mandeure fait partie des 13 communes de strate 3 (de 2 901à 13 600 habitants) lesquelles regroupent 51% de la population totale de PMA.

Au 31 décembre 2022 la Fonction Publique Territoriale dénombrait 1.98 millions d'agents soit -0.2 % par rapport à 2021.
Alors que pour les communes de cette strate, on compte environ 14.6 agents équivalents temps plein pour 1 000 habitants, ce chiffre atteint les 17.6 agents pour 1 000 habitants à Mandeure (la moyenne nationale étant de 12.8 agents pour les communes de 3 500 à 5 000 habitants), au vu des nombreux services proposés par la Commune.

Les contraintes pesant sur les ressources des collectivités et l'engagement pris cette année encore d'assurer la stabilité des taux de fiscalité directe locale amènent la Commune à redoubler de vigilance en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement et à étudier la possibilité

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 025-212503676-20250407-BUDGET-BF

de mobiliser des recettes nouvelles. A noter que les dépenses de fonctionnement des collectivités au niveau national en 2023 ont augmenté de +5.8 % (+5.7% pour le bloc communal), ce pourcentage étant de +6.18 % sur la commune de Mandeure.
Les recettes de fonctionnement des collectivités ont quant à elles augmenté de +3.3 % (+6.1% pour le bloc communal), ce chiffre étant de + 7.39 % pour la commune.
Côté investissement, les dépenses des collectivités ont augmenté de +6.7% (+8.9% pour le bloc communal), les recettes augmentant quant à elles de +7.9 % (+4.9% pour le bloc communal).

Le taux d'épargne brute des collectivités a reculé de 2 points –0.3 points pour le bloc communal), le besoin ou la capacité de financement s'établissant à -0.4 (-0.2 pour le bloc communal).

Portrait communal de Mandeure

Nombre d'habitants et population :

Année	Population municipale	Population totale
2018	4 870 habitants	5 013 habitants
2019	4 847 habitants	4 991 habitants
2020	4 833 habitants	4 980 habitants
2021	4 819 habitants	4 969 habitants
2022	4 807 habitants	4 957 habitants
2023	4 795 habitants	4 945 habitants
2024	4 731 habitants	4 880 habitants
2025	**4 672 habitants**	**4 814 habitants**

La variation de la population communale de 2015 à 2021 se solde par une variation négative de -0.4%, avec un taux de natalité de 9 et un taux de mortalité de 10.8.

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

Âge	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	**4 933**	**100,0**	**4 847**	**100,0**	**4 731**	**100,0**
0 à 14 ans	852	17,3	851	17,6	799	16,9
15 à 29 ans	760	15,4	698	14,4	701	14,8
30 à 44 ans	929	18,8	871	18,0	822	17,4
45 à 59 ans	998	20,2	953	19,7	977	20,6
60 à 74 ans	835	16,9	881	18,2	844	17,8
75 ans ou plus	560	11,3	593	12,2	590	12,5

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 025-212503676-20250407-BUDGET-BF

La population de Mandeure se répartit par sexe et âge de la manière suivante :
Pour la tranche des 0-29 ans : 32.80% des hommes et 30.70% des femmes.
Pour la tranche des 30-59 ans : 39.80% des hommes et 36.30% des femmes.
Pour la tranche des 60-74 ans : 16.3% des hommes et 19.3% des femmes.
Pour la tranche des 75 ans et plus : 11.2% des hommes et 13.7% des femmes.

La Commune compte sur son territoire 4 747 ménages (923 ménages d'une personne, 77 ménages sans famille, 1 329 couples sans enfants, 1 879 couples avec enfants et 539 familles monoparentales). La taille des ménages diminue depuis 1968, passant de 3 occupants par résidence principale en moyenne en 1968 à 2 en 2021.
Plus de 50% des personnes vivant seules ont plus de 80 ans.

POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

Catégorie socioprofessionnelle	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	**4 143**	**100,0**	**4 018**	**100,0**	**3 936**	**100,0**
Agriculteurs exploitants	0	0,0	20	0,5	25	0,6
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	69	1,7	60	1,5	82	2,1
Cadres et professions intellectuelles supérieures	128	3,1	126	3,1	145	3,7
Professions intermédiaires	439	10,6	422	10,5	509	12,9
Employés	582	14,0	553	13,8	477	12,1
Ouvriers	966	23,3	930	23,2	777	19,7
Retraités	1 326	32,0	1 348	33,5	1 243	31,6
Autres personnes sans activité professionnelle	634	15,3	558	13,9	677	17,2

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024.

19.4% des actifs de la Commune travaillent dans leur commune de résidence (80.6% dans une autre commune) (le taux national étant de 32.7%)
Concernant la population active, on note que 72.9% des 15-64 ans de la commune sont des actifs (72.7% pour l'agglomération).

76.1% des actifs occupés de la commune ont un contrat longue durée, en France ce taux est de 72.9%.
83.7% des actifs occupés de la commune ont un contrat à temps complet contre 83.8% en France.

A noter une participation croissante des seniors au marché du travail (taux d'activité de 53.86% des 55 ans et plus sur Mandeure, 52.98% sur l'agglomération), liée aux réformes des retraites et aux restrictions d'accès aux dispositifs de cessation d'activité.

On dénombre 1 558 emplois sur la commune avec un indice de concentration de l'emploi de 0.88 (cet indicateur mesure le rapport entre le nombre d'emplois de la commune et le nombre d'actifs occupés).

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 025-212503676-20250407-BUDGET-BF

On compte 364 emplois dans les fonctions métropolitaines de la Commune dont 178 emplois cadres (12 598 au niveau de l'agglomération dont 4 842 emplois cadres).

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2021

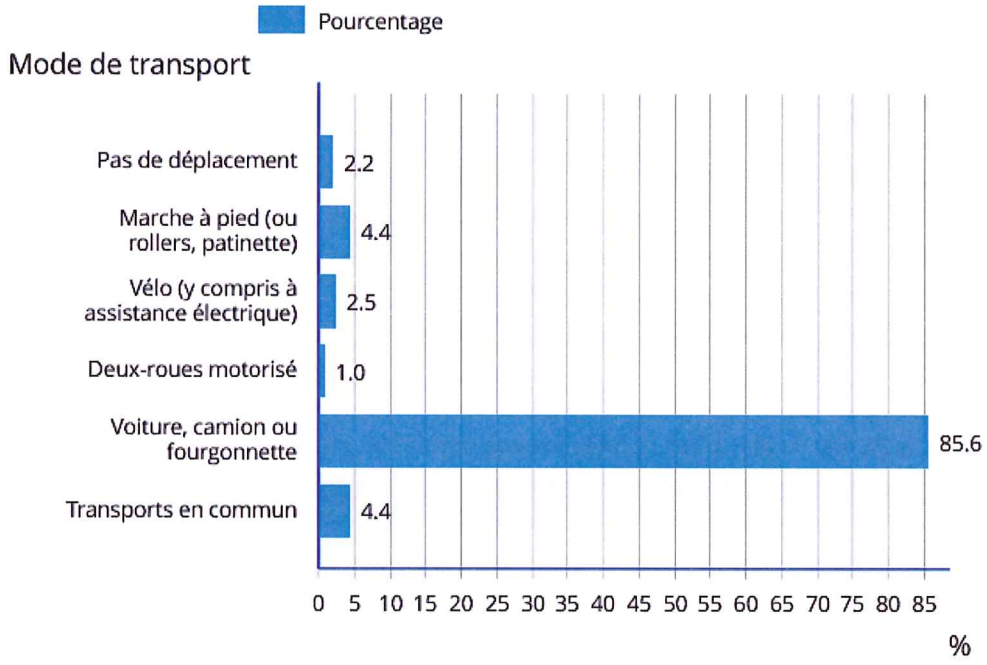

Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.
Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

Concernant la courbe des naissances et des décès domiciliés, à noter une hausse des décès entre 2022 et 2023, passant de 49 à 51, et une baisse des naissances passant de 36 à 34.

La commune compte sur son territoire 2 508 logements dont 2 283 résidences principales,19 résidences secondaires, 207 logements vacants.

LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation

	2010		2015		2021			
Statut d'occupation	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)
Ensemble	**2 277**	**100,0**	**2 307**	**100,0**	**2 283**	**100,0**	**4 723**	**18,4**
Propriétaire	1 324	58,1	1 315	57,0	1 332	58,4	2 861	24,3
Locataire	921	40,5	965	41,8	911	39,9	1 791	9,9
dont d'un logement HLM loué vide	*585*	*25,7*	*581*	*25,2*	*476*	*20,8*	*1 004*	*11,3*
Logé gratuitement	32	1,4	28	1,2	39	1,7	71	12,8

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

16.3% des résidences principales de la Commune ont moins de 30 ans.
Le principal mode de chauffage des résidences principales est le chauffage central individuel (67.6%, et 57.2% sur l'agglomération).
81% des locaux de la Commune sont raccordables à la fibre optique (soit 2 125 au total en 2024).

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 025-212503676-20250407-BUDGET-BF

La consommation toutes énergies confondues du secteur de la commune s'élève à 2.98 ktep (kilos tonnes d'équivalent pétrole), 1 tep équivalent à 11 630 kWh.

Le taux de chômage s'élève en 2021 à 13.4% (26.5% chez les 15 à 24 ans).

Le revenu imposable par habitant varie entre 11 380 € et 32 640 €, le revenu fiscal moyen médian par foyer étant de 20 330 €, la moyenne régionale de 27 176 € et la moyenne nationale de 29 967 €.
Le revenu moyen des foyers fiscaux de la commune est de 23 683 €, celui de l'agglomération étant de 25 488 €.

Pour la commune de Mandeure, le potentiel financier par habitant est de 1 570.50 € en 2023, la moyenne de la strate étant de 1 079.49 €.

La Commune compte 168 foyers CAF au RSA, ce nombre étant de 4 610 au niveau de l'agglomération.

Les collectivités sont confrontées à de nombreuses difficultés pour maintenir voire conforter les services publics existants sur leur territoire : baisse des dotations d'Etat et des concours des autres collectivités, exigences des usagers, mise en œuvre des nouvelles normes, etc.

Se pose alors la question de savoir comment financer les services existants avec des recettes qui stagnent ou diminuent.

Il s'agit d'étudier l'optimisation des charges : économies de gestion mais aux effets limités, redéfinir les services publics et voir quel sera le service public de demain, mutualiser les services avec d'autres collectivités, étudier les réorganisations possibles…

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 025-212503676-20250407-BUDGET-BF

Focus sur les données sociales internes de la Ville :

La Ville de Mandeure compte 103 agents au 31 décembre 2023 dont 85 fonctionnaires.
Le taux de féminisation sur emplois permanents est de 72.5%.

La répartition des agents par catégorie s'effectue comme suit :

- 78% en catégorie C (avec un taux de féminisation de 71.3%)
- 17% en catégorie B (avec un taux de féminisation de 70.6%),
- 5% en catégorie A (avec un taux de féminisation de 100%).

L'âge moyen d'un agent de la collectivité est de 48 ans.

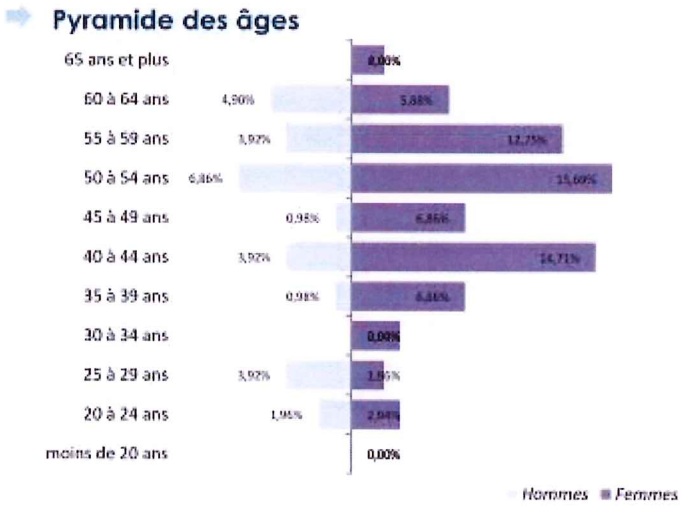

Les charges de personnel (incluant le montant de la cotisation assurance) s'élèvent à 61% des dépenses de fonctionnement (la moyenne de la strate étant de 55.6%).

Le taux d'absentéisme est de 13.6% (107 arrêts avec 5 081 jours d'absence représentant un coût global de 979 403 € soit 9.23% des dépenses de fonctionnement).

Etat des lieux de la situation financière de la Ville :

	Taux 2023	Taux 2024	Variation
Foncier bâti	32.44 %	32.44 %	0.00%
Foncier non bâti	22.13 %	22.13 %	0.00%
Taxe d'habitation	13 %	13 %	0.00 %

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 025-212503676-20250407-BUDGET-BF

Etat de la dette

Au 1er janvier 2025, la Ville possède 5 contrats de prêts en cours, le capital restant dû s'élevant à 3 084 510.57 €.

Ratio d'endettement par habitant

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette au 31/12 en K€	2 446	2 997	2 704	2 501	2 296	3 084
Annuité de la dette en K€	229	336	238	206	198	227
Nombre d'habitants	4 991	4 980	4 969	4 957	4 945	4 880
Endettement par habitant en €	490	602	544	504	464	517
Moyenne de la strate en €	751	739	730	628	661	726

Situation de l'épargne en milliers d'euros

	2021	**2022**	**2023**	**2024**	**Euros par habitant**	**Moyenne de la strate**
Excédent de fonctionnement	735	1 122	1 238	1 295	265	NC
Capacité d'autofinancement	743	535	710	674	136	214
CAF nette de remboursement en capital des emprunts	451	467	512	468	95	140

- Dette :

	2021	**2022**	**2023**	**2024**	**Euros par habitant**	**Moyenne de la strate**
Encours de la dette au 31.12.	2 704	2 501	2 296	3 084	517	726
Annuité de la dette	334	240	245	305	42	74

L'encours de la dette au 31 décembre 2024 s'élève à 3 084 5103.57 euros.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 025-212503676-20250407-BUDGET-BF

L'article L 2 313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif pour permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune et est disponible sur son site Internet.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées pour l'année 2025 dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le cycle budgétaire se décompose comme suit : débat d'orientations budgétaires, budget primitif, décision(s) modificative(s) le cas échéant, compte administratif.

Le budget primitif constitue l'un des actes obligatoires du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou avant le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis dans les 15 jours suivant son approbation au représentant de l'Etat.
Par cet acte, le Maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif pour l'année 2025, voté en conseil municipal lors de sa séance du 7 avril 2025, est bâti sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté en séance du conseil municipal du 24 février 2025, à savoir notamment :

- Continuer la maîtrise des dépenses,
- Rechercher de nouvelles pistes d'économie et de recettes,
- Ne pas augmenter la fiscalité,
- Poursuivre les projets engagés.

Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- De mobiliser des subventions auprès des différents partenaires institutionnels chaque fois que faire se peut,
- D'offrir des services de qualité aux habitants de la commune.

Le budget de la collectivité est divisé en deux grandes sections, l'une de fonctionnement, l'autre d'investissement.

La section de fonctionnement concerne la gestion des affaires courantes de la collectivité, elle permet d'assurer le fonctionnement quotidien de cette dernière, et inclut la rémunération des agents de la collectivité, permettant le fonctionnement courant et récurrent des services communaux. On retrouve en recettes de cette section principalement les contributions directes (impôts locaux) ainsi que le paiement acquitté correspondant aux services communaux offerts.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 025-212503676-20250407-BUDGET-BF

La section d'investissement a vocation à préparer l'avenir et concerne les grands projets de la collectivité, à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. On retrouve ainsi en dépenses toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité : acquisitions de mobiliers, de matériels, de matériels informatiques, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux, qu'il s'agisse de structures existantes ou en cours de création.
En termes de recettes, on retrouve les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement), ainsi que les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement.

I) Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 7 343 648.42 €

A) Dépenses de fonctionnement :

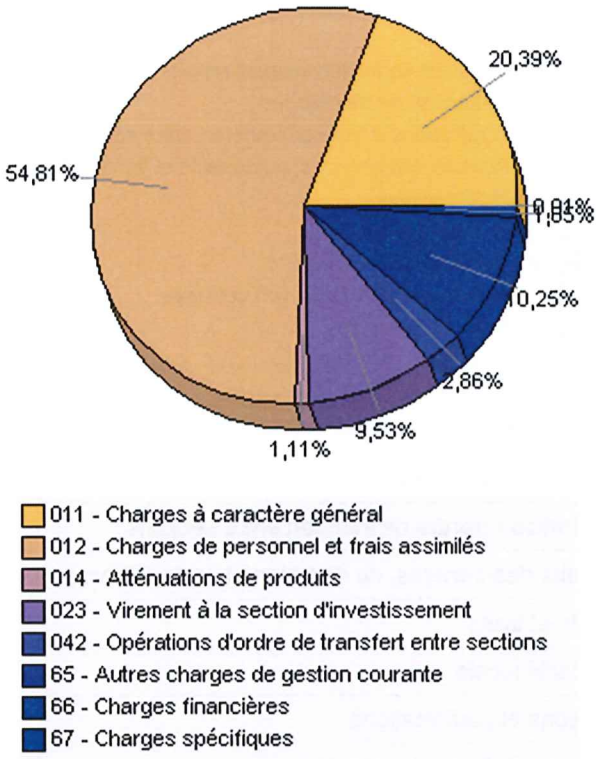

Chapitre	F / D
011 - Charges à caractère général	1 497 055,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 025 000,00 €
014 - Atténuations de produits	81 522,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	699 751,79 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	209 790,67 €
65 - Autres charges de gestion courante	753 050,00 €
66 - Charges financières	76 978,96 €
67 - Charges spécifiques	500,00 €

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 025-212503676-20250407-BUDGET-BF

B) Recettes de fonctionnement :

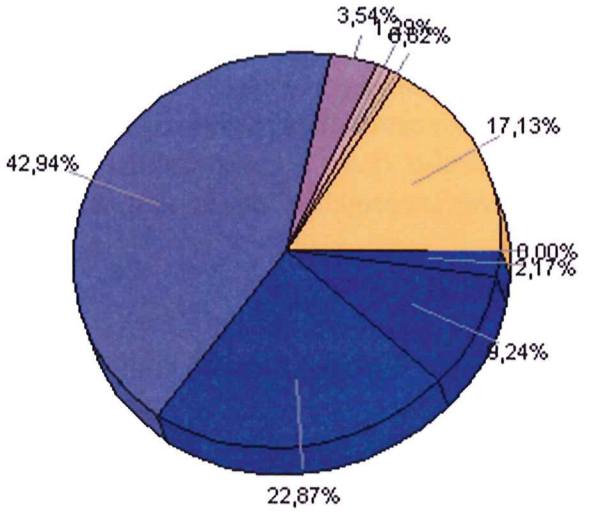

Chapitre	F / R
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 257 743,42 €
013 - Atténuations de charges	60 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	95 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	259 610,00 €
73 - Impôts et taxes	3 153 308,00 €
731 - Fiscalité locale	1 679 750,00 €
74 - Dotations et participations	678 362,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	159 615,00 €
76 - Produits financiers	260,00 €

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 025-212503676-20250407-BUDGET-BF

II) Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses 3 041 725.53 €

A) Dépenses d'investissement :

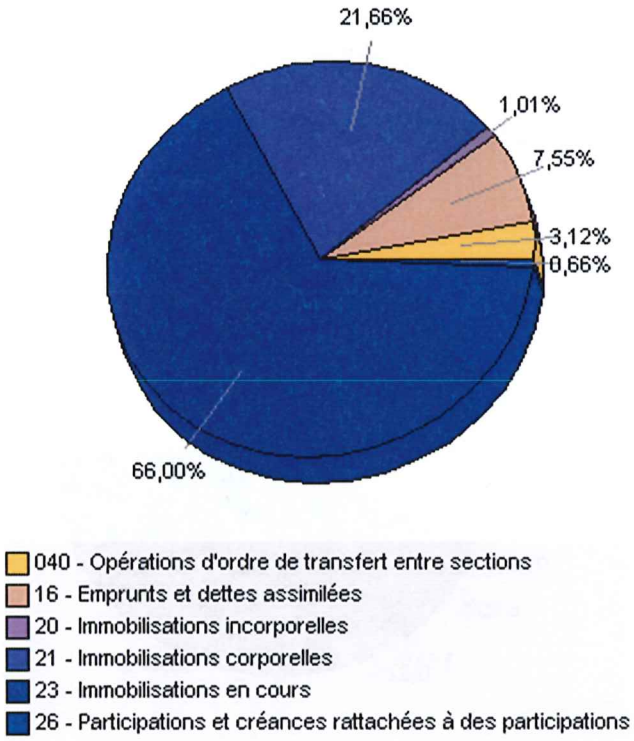

Chapitre	I / D
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	95 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	229 548,01 €
20 - Immobilisations incorporelles	30 747,20 €
21 - Immobilisations corporelles	658 821,56 €
23 - Immobilisations en cours	2 007 608,76 €
26 - Participations et créances rattachées à des participations	20 000,00 €

Une autorisation de programme a été créée pour permettre d'engager sur plusieurs années l'aménagement et la sécurisation de la RD 437, le coût global de l'opération étant évalué à 3 406 504.72 € TTC.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 025-212503676-20250407-BUDGET-BF

N°de l'opération AP/CP	Intitulé	Montant de l'autorisation de programme
2025-01	**Aménagement et sécurisation de la traversée de Mandeure**	**3 406 504.72 € T.T.C**
CP prévisionnels	**Intitulé**	**Montant des CP**
2025	**Tranche ferme** : rue du Pont à rue des anglots	1 177 381.39 € T.T.C
2026	**Tranche 1** : rue des anglots à Place de la République	959 277.52 € T.T.C
2027	**Tranche 2** : Place de la République à rue Foch	1 269 845.81 € T.T.C

B) <u>Recettes d'investissement :</u>

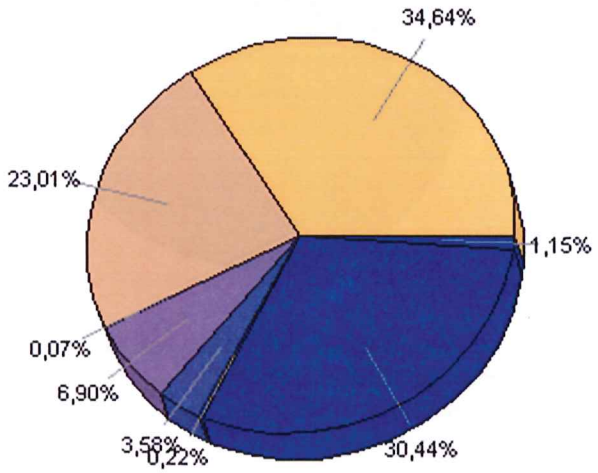

001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté
021 - Virement de la section de fonctionnement
024 - Produits des cessions d'immobilisations
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
10 - Dotations, fonds divers et réserves
13 - Subventions d'investissement
16 - Emprunts et dettes assimilées
23 - Immobilisations en cours

Chapitre	I / R
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 053 780,86 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	699 751,79 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	2 000,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	209 790,67 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	108 902,02 €
13 - Subventions d'investissement	6 737,65 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	925 762,54 €
23 - Immobilisations en cours	35 000,00 €

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 025-212503676-20250407-BUDGET-BF

Le budget prévisionnel total se chiffre à 10 385 373.95 €.

Le Maire,

MAIRIE DE MANDEURE 25350

Jean-Pierre HOCQUET